ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Effets négatifs de la réforme du lycée de 2019

Question écrite n° 16271

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les effets négatifs de la réforme du lycée de 2019 qui a mis fin au système des séries générales de baccalauréat. Si elle offre une plus grande latitude dans la composition des programmes de première et terminale, à partir d'un socle commun et d'enseignements de spécialité, cette organisation modulaire s'est accompagnée d'une chute massive des inscriptions dans les disciplines scientifiques au lycée. Alors que le bac « sciences » constituait environ la moitié des bacs généraux entre 1962 et 2020, sa part chute à 27 % depuis la réforme. Même en comptabilisant l'ensemble des parcours « sciences » n'incluant que trois heures de mathématiques en option, cette part reste inférieure à 38 % en 2022. De plus, ce recul est particulièrement marqué pour les filles. En 2022, un garçon avait 2,3 fois plus de chances qu'une fille d'avoir un bac « sciences ». C'est l'inégalité la plus forte observée au cours de toute la Ve République. En trois ans seulement, la réforme de 2019 avait donc déjà considérablement affaibli cette filière, alors que le besoin en compétences scientifiques, notamment pour prendre les virages du quantique et de l'IA absolument nécessaires pour l'avenir du pays, est grandissant et que l'égalité entre les hommes et les femmes a été déclarée grande cause du quinquennat précédent. Il y a là une contradiction flagrante entre les ambitions affichées et les résultats obtenus et il souhaite savoir quelles mesures elle compte prendre pour remédier le plus vite possible à une telle situation.

Texte de la réponse

Les études menées par le ministère montrent que la réforme du lycée général et technologique n'a pas réduit la place des sciences dans la formation des lycéens. L'organisation actuelle du lycée général permet à l'élève de construire son parcours scientifique plus finement qu'auparavant, en disposant d'une offre de cinq enseignements de spécialité scientifiques et deux enseignements optionnels en mathématiques. Auparavant, la série scientifique proposait un parcours scientifique uniforme. Les données de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) indiquent qu'en classe de première, en 2023, 250 000 élèves ont choisi la spécialité mathématiques, dont 47,7 % de filles. En 2018, on comptait, en filière S, 200 000 élèves dont 47,6 % de filles. En classe de terminale, en 2023, 69 % des élèves suivent au moins un enseignement de spécialité scientifique (61 % pour les filles) et 41 % en suivent deux. Enfin, 36 % des élèves de terminale qui suivent la spécialité mathématiques (soit 16 % des effectifs de terminale) suivent l'option mathématiques expertes, pour un total de 9h par semaine dans cette discipline (contre 8h en série S avec enseignement spécifique de mathématiques). Ces élèves peuvent désormais l'associer à une spécialité dans un autre domaine. Par ailleurs, les programmes de mathématiques sont regardés comme comparables à ceux de la terminale scientifique dite terminale C de 1985. Dans l'enseignement supérieur, le SIES observe une adéquation forte entre le choix de spécialités et le choix d'études post-bac, ce qui n'était pas le cas avec les anciennes filières S, ES et L. Depuis de nombreuses années, une grande stabilité dans le choix des filles à poursuivre des études supérieures en sciences (hors formations médicales) est observée (17 %). Dans le même temps, la part des filles dans les formations à forte valeur mathématique augmente légèrement, à l'université et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) notamment. Seule la part des filles dans les écoles d'ingénieur post-

bac diminue et constitue un point de vigilance. Enfin, désormais, dans les formations médicales et les sciences du vivant, les étudiantes sont très largement majoritaires.

Données clés

Auteur : M. Philippe Latombe
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16271
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mars 2024, page 2005
Réponse publiée au JO le : 14 mai 2024, page 3862